VILLE DE
LAC-SERGENT

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 413-23
IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023 le règlement suivant :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 413-23 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 336 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 268 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements,* rubrique *Sécurité & Qualité de vie*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 23 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23e jour de novembre 2023.

Vincent Rolland, directeur général et greffier